

Jeu-concours

Les fraises font le match !

Article 1 - Objet

- La **SAS ROUGE ALPILLES**, producteur de fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque, culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules, située à TARASCON, (13150) MAS BROCHU ROUTE DE FONTVIEILLE - organise un jeu concours pour la marque ROUGE ALPILLES et plus précisément pour les barquettes de Fraises de 500 grammes ROUGE ALPILLES.

Ce jeu est ouvert à toute personne domiciliée en France Métropolitaine et Corse, du 19.06.2026 au 27.06.2026 inclus.

Article 2 - Conditions générales de participation

La participation est ouverte à toute personne physique, majeure (âgée de plus de 18 ans) et domiciliée en France métropolitaine et Corse, à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du jeu ainsi que leurs parents directs. La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites...), ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

*Pour participer au jeu, le participant doit acheter une barquette de fraises de 500 grammes ROUGE ALPILLES, dans lesquelles un **sticker aura été déposé à l'intérieur des barquettes Fraises de 500 grammes ROUGE ALPILLES, entre la marchandise et le papier cristal.** Ces barquettes seront disponibles dans les magasins partenaires de l'opération.*



LES FRAISES FONT LE MATCH !

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs de ces règles et règlement sera exclu du jeu.

Ce jeu est disponible dans les magasins hypermarchés suivants :

NOM de l'enseigne	Adresse
1 CARREFOUR Arcueil	75 Av Aristide Briand, 94110 Arcueil
2 CARREFOUR Auxerre Monéteau	53 Av De Paris, 89470 Monéteau
3 CARREFOUR Blois	Rte De Vendôme-Villebarou, 41000 Blois
4 CARREFOUR Bruay La Buisnière	1115 Ave Libération, 62700 Bruay-la-buisnière
5 CARREFOUR Cambrai Provile	2 Avenue Georges Nuttin, 59400 Cambrai
6 CARREFOUR Courrières	Rn 319, 62710 Courrières
7 CARREFOUR Creil St Maximin	Rn 1016, 60740 Saint-maximin
8 CARREFOUR Dreux	Rue Des Bas Buissons Z.I. Nd, 28100 Dreux
9 CARREFOUR Dunkerque Coudeker	Rue Jacquard, 59210 Coudekerque-branche
10 CARREFOUR Ermon	Av Du Pdt G. Pompidou, 95120 Ermon
11 CARREFOUR Evreux Saint Taurin	Bd De Normandie, 27000 Evreux
12 CARREFOUR Villeneuve-Ascq-Fiers	18 Rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve-d'ascq
13 CARREFOUR Garges	Bd De La Muette, 95140 Garges-lès-gonesse
14 CARREFOUR Lens 2	347 Route De La Basse, 62880 Vendin-le-vieil
15 CARREFOUR Livry Gargan	2 A 20 Allée De L Est, 93190 Livry-gargan
16 CARREFOUR Massy	Avenue De L Europe, 91300 Massy
17 CARREFOUR Pavillons Sous Bois	Avenue Georges Pompidou, 93320 Les Pavillons S/bois
18 CARREFOUR Saint Quentin	Route De Bohain, 02100 Saint-quentin
19 CARREFOUR Val D'Yverres Boussy	Centre Com.val D'Yverres 2, 91800 Boussy-saint-antoine
20 CARREFOUR Wattignies	205 Rue Clemenceau, 59139 Wattignies
21 CARREFOUR Belfort Andelnans	15 Rte De Montbéliard, 90400 Andelnans
22 CARREFOUR Colmar Houssen	Zac Du Buhlfield (houssen), 68019 Colmar
23 CARREFOUR Dorlisheim Molsheim	1 Rue Mercure, 67120 Molsheim
24 CARREFOUR Essey Les Nancy	Avenue De Saulxures, 54270 Essey-lès-nancy
25 CARREFOUR Forbach	Avenue De L Europe, 57600 Forbach
26 CARREFOUR Grosbiedlerstroff	15 Av Marchande, 57520 Grosbiedlerstroff
27 CARREFOUR Haguenau	Route Du Rhin, 67500 Haguenau
28 CARREFOUR Longeville St Avoird	Zone Commerciale Du Heckenwald, 57740 Longeville St Avoird
29 CARREFOUR Lunéville	Cd 31, 54300 Moncel-lès-lunéville
30 CARREFOUR Metz Technopole	10 Bd De Solidarité, 57000 Metz
31 CARREFOUR Mondelange	1 Rue De Bousse Cs20020, 57303 Hagondang
32 CARREFOUR Montbéliard	2 Rte Bathoncourt Cd 136 Bis, 25200 Montbéliard
33 CARREFOUR Moulins Les Metz	44 Av. Jean-claude Theobald, 57160 Moulins-lès-metz
34 CARREFOUR Mulhouse Dornach	258 Rue De Belfort, 68200 Mulhouse
35 CARREFOUR Nancy Houdemont	Rd 570, 54180 Heillecour
36 CARREFOUR Remiremont	26 Rte De Bussang, 88200 Remiremon
37 CARREFOUR Sainte-Marguerite	183 Rue E. Charlier, 88100 Saint-dié-des-vosges
38 CARREFOUR Saint Dizier	Rte De Bar Le Duc, 52100 Saint-dizier
39 CARREFOUR Sarrebourg	Rte De Phalsbourg, 57400 Sarrebourg
40 CARREFOUR Sarreguemines	50 Rte De Bitche, 57200 Sarreguemine
41 CARREFOUR Ste Marie Aux Chenes	Rd 643, 57255 Sainte-marie-aux-chênes
42 CARREFOUR Strasbourg Mundo	Rn 63, 67450 Mundolsheim
43 CARREFOUR Toul	678 Av. General Bigeard, 54200 Toul
44 CARREFOUR Verdun	Avenue De Metz, 55100 Verdun
45 CARREFOUR Vesoul	Bd Pdt Kennedy, 70000 Vesoul
46 CARREFOUR Wittenheim	130 Route De Soultz, 68270 Wittenheim



LES FRAISES FONT LE MATCH

Jeu-concours les fraises font le match !

- page 2

NOM de l'enseigne

1 SUPERMARCHÉ MATCH	AUBERCHICOURT
2 SUPERMARCHÉ MATCH	AVESNELLES
3 SUPERMARCHÉ MATCH	AVESNES LES AUBERT
4 SUPERMARCHÉ MATCH	BAVAY
5 SUPERMARCHÉ MATCH	CAMBRAI
6 SUPERMARCHÉ MATCH	CYSOING
7 SUPERMARCHÉ MATCH	LE QUESNOY
8 SUPERMARCHÉ MATCH	MAUBEUGE
9 SUPERMARCHÉ MATCH	QUIEVRECHAIN
10 SUPERMARCHÉ MATCH	ST AMAND
11 SUPERMARCHÉ MATCH	VIEUX CONDE
12 SUPERMARCHÉ MATCH	VILLENEUVE D'ASCQ Cousinerie
13 SUPERMARCHÉ MATCH	VILLENEUVE D'ASCQ Haute Borne
14 SUPERMARCHÉ MATCH	VILLENEUVE D'ASCQ Sart
15 SUPERMARCHÉ MATCH	WAMBRECHIES
16 SUPERMARCHÉ MATCH	LAMBERSART Bourg
17 SUPERMARCHÉ MATCH	LAMBERSART Dunkerque
18 SUPERMARCHÉ MATCH	LA MADELEINE De Gaulle
19 SUPERMARCHÉ MATCH	LANNOY
20 SUPERMARCHÉ MATCH	LILLE HALLES
21 SUPERMARCHÉ MATCH	LILLE MONTEBELLO
22 SUPERMARCHÉ MATCH	LILLE MOULINS
23 SUPERMARCHÉ MATCH	LOOS
24 SUPERMARCHÉ MATCH	MARCO EN BAROEUL
25 SUPERMARCHÉ MATCH	PERENCHIES
26 SUPERMARCHÉ MATCH	TOURCOING Fleurus
27 SUPERMARCHÉ MATCH	TOURCOING Mercure
28 SUPERMARCHÉ MATCH	WATTRELOS Abattoir
29 SUPERMARCHÉ MATCH	WERVICQ SUD
30 SUPERMARCHÉ MATCH	ARMENTIERES
31 SUPERMARCHÉ MATCH	CALAIS Lafayette
32 SUPERMARCHÉ MATCH	CALAIS Place d'Armes
33 SUPERMARCHÉ MATCH	CALONNE RICOUART
34 SUPERMARCHÉ MATCH	CUCQ
35 SUPERMARCHÉ MATCH	DEULEMONT
36 SUPERMARCHÉ MATCH	DUNKERQUE ROSENDAEL
37 SUPERMARCHÉ MATCH	GRENAY
38 SUPERMARCHÉ MATCH	HALLUIN
39 SUPERMARCHÉ MATCH	HENIN BEAUMONT
40 SUPERMARCHÉ MATCH	OIGNIES
41 SUPERMARCHÉ MATCH	AMIENS FRIANT
42 SUPERMARCHÉ MATCH	AMIENS GARE
43 SUPERMARCHÉ MATCH	ARRAS
44 SUPERMARCHÉ MATCH	BEAUVAIS ARCOLE
45 SUPERMARCHÉ MATCH	CHAUMONT-en-VEXIN

1000 000 000 000 000

LES FRAISES FONT LE MATCH !



Jeu-concours les fraises font le match !

- page 3

46 SUPERMARCHE MATCH	CREIL
47 SUPERMARCHE MATCH	DOUAI Kiosque
48 SUPERMARCHE MATCH	DOUAI Warenguien
49 SUPERMARCHE MATCH	DOULLENS
50 SUPERMARCHE MATCH	FOURNES-en-WEPPES
51 SUPERMARCHE MATCH	MEAUX
52 SUPERMARCHE MATCH	RONCHIN
53 SUPERMARCHE MATCH	ACHENHEIM
54 SUPERMARCHE MATCH	BISCHHEIM
55 SUPERMARCHE MATCH	BITCHE
56 SUPERMARCHE MATCH	HAGUENAU
57 SUPERMARCHE MATCH	KILSTETT
58 SUPERMARCHE MATCH	NIEDERBRONN Les Bains
59 SUPERMARCHE MATCH	REICHSHOFFEN
60 SUPERMARCHE MATCH	SOUFFELWEYERSHEIM
61 SUPERMARCHE MATCH	SOULTZ S/FORETS
62 SUPERMARCHE MATCH	STRASBOURG (ROBERTSAU)
63 SUPERMARCHE MATCH	WISSEMBOURG Peupliers
64 SUPERMARCHE MATCH	WISSEMBOURG Pépinière
65 SUPERMARCHE MATCH	BOUXWILLER
66 SUPERMARCHE MATCH	CERNAY
67 SUPERMARCHE MATCH	GERARDMER
68 SUPERMARCHE MATCH	HOCHFELDEN
69 SUPERMARCHE MATCH	HUNINGUE
70 SUPERMARCHE MATCH	LURE
71 SUPERMARCHE MATCH	NIEDERMODERN
72 SUPERMARCHE MATCH	SAVERNE
73 SUPERMARCHE MATCH	SCHIRMECK
74 SUPERMARCHE MATCH	SELESTAT
75 SUPERMARCHE MATCH	THANN
76 SUPERMARCHE MATCH	WASSELONNE
77 SUPERMARCHE MATCH	CHAMPIGNEULLES
78 SUPERMARCHE MATCH	CHARMES
79 SUPERMARCHE MATCH	DOMBASLE 2
80 SUPERMARCHE MATCH	NANCY MEDREVILLE
81 SUPERMARCHE MATCH	NEUFCHATEAU
82 SUPERMARCHE MATCH	RAMBERVILLERS
83 SUPERMARCHE MATCH	SAINT MAX
84 SUPERMARCHE MATCH	St NICOLAS 2
85 SUPERMARCHE MATCH	THAON LES VOSGES
86 SUPERMARCHE MATCH	VANDOEUVRE MONTET
87 SUPERMARCHE MATCH	VANDOEUVRE NATIONS
88 SUPERMARCHE MATCH	VILLERS LES NANCY
89 SUPERMARCHE MATCH	XX ^{ème} CORPS



90 SUPERMARCHE MATCH	MALZEVILLE
91 SUPERMARCHE MATCH	ARS SUR MOSELLE
92 SUPERMARCHE MATCH	CHALONS CHANZY
93 SUPERMARCHE MATCH	CHATEAU SALINS
94 SUPERMARCHE MATCH	COMMERCY EUVILLE
95 SUPERMARCHE MATCH	COMMERCY MORELLE
96 SUPERMARCHE MATCH	DIEUZE
97 SUPERMARCHE MATCH	METZ LORRY
98 SUPERMARCHE MATCH	METZ QUEULEU
99 SUPERMARCHE MATCH	METZ SABLON
100 SUPERMARCHE MATCH	MORHANGE
101 SUPERMARCHE MATCH	PONT A MOUSSON
102 SUPERMARCHE MATCH	PUTTELANGE A/Lacs
103 SUPERMARCHE MATCH	SAINT AVOLD
104 SUPERMARCHE MATCH	BOUZONVILLE
105 SUPERMARCHE MATCH	CHARLEVILLE
106 SUPERMARCHE MATCH	GUENANGE
107 SUPERMARCHE MATCH	HAYANGE
108 SUPERMARCHE MATCH	HETTANGE SOETRICH
109 SUPERMARCHE MATCH	JARNY
110 SUPERMARCHE MATCH	JOEUF
111 SUPERMARCHE MATCH	LONGWY
112 SUPERMARCHE MATCH	PIENNES
113 SUPERMARCHE MATCH	THIONVILLE ALBERT 1ER
114 SUPERMARCHE MATCH	VILLERUPT
115 SUPERMARCHE MATCH	YUTZ

LES FRAISES FONT LE MATCH



Article 3 - Description du jeu et modalités de participation

3-1 Description du jeu

La société organisatrice informe les personnes répondant aux critères de l'article 2, de la possibilité de participer au jeu.

*Pour participer au jeu, le participant doit acheter une barquette de fraises de 500 grammes ROUGE ALPILLES, dans lesquelles un **sticker aura été déposé à l'intérieur des barquettes Fraises de 500 grammes ROUGE ALPILLES, entre la marchandise et le blister.** Ces barquettes seront disponibles dans les magasins partenaires de l'opération.*

3-2 Mécanisme du jeu

*Un ticket d'or sera caché dans l'une des **barquettes de Fraises de 500 grammes ROUGE ALPILLES dont les références sont comprises entre Y17 et Y25.***

3-3 Conditions de participation

Le participant est informé et accepte que les informations collectées dans son mail valent preuve de son identité. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. Le participant s'engage à envoyer de bonne foi ses coordonnées à la société organisatrice.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi inscriptions. En cas de déménagement ou de changement d'adresse e-mail, le participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées à l'adresse e-mail indiquée.



La société organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du participant notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la société organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de choquer les consommateurs. Le participant peut mettre fin à sa participation à tout moment en écrivant à la société organisatrice en lui demandant de supprimer les données le concernant.

Les données personnelles (nom, prénom, adresse complète, adresse e-mail et numéro de téléphone valide) recueillies dans le cadre de ce jeu sont destinées à la société organisatrice.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données et informations les concernant par simple demande à l'adresse suivante : commerce@rougealpilles.com

3-4 Élection du gagnant

Le gagnant sera désigné par le biais d'un système de Ticket d'Or caché dans l'une des **barquettes de Fraises de 500 grammes ROUGE ALPILLES dont les références sont comprises entre Y17 et Y25, dans lesquelles un sticker aura été déposé à l'intérieur des barquettes Fraises de 500 grammes ROUGE ALPILLES, entre la marchandise et le blister**

Ce mode de désignation repose sur la découverte fortuite d'un ticket d'or par le participant à l'ouverture du produit.

3-5 Annonce du gagnant :

- Le participant ayant découvert le ticket d'or devra contacter dans un délai de 2 mois au plus tard à compter de la clôture du jeu, la **SAS ROUGE ALPILLES** par mail à l'adresse commerce@rougealpilles.com et adresser par mail une copie recto verso du ticket d'or et du ticket de caisse.

LES FRAISES SONT LE MATCH !



Il sera informé des modalités pour réclamer son lot dans un délai de 7 jours après la prise de contact.

Le gagnant doit autoriser toutes vérifications concernant leurs identités. Toute information erronée ou incomplète invalidera la participation au jeu. Par incomplet, il est entendu notamment l'absence de tout élément de l'identité, du n° de téléphone, de l'adresse électronique et/ou postale du participant.

Article 4 - Dotation

Le jeu est doté du lot suivant :

- **Gagnant : Un maillot officiel de l'équipe de France de Football, modèle Maillot France extérieur, homme, taille L, marque Nike, d'une valeur de 109.99 euros TTC.**

Article 5 - Remise du lot

Après vérification de la régularité du ticket d'or, du ticket de caisse et des conditions d'octroi du lot en cause, le participant bénéficiaire est avisé par la société organisatrice, par e-mail ou à défaut par courrier postal.

Le gagnant devra confirmer ses coordonnées complètes et l'adresse où expédier le lot à l'adresse e-mail : commerce@rougealpilles.com

La société organisatrice s'engage à transmettre, en France métropolitaine et Corse, à ses frais, le lot au gagnant dans un délai maximum de soixante jours à compter de la date de l'annonce du gagnant.

Sans préjudice de toute action judiciaire, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot au gagnant si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne. Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement.

Le lot n'est pas convertible en espèces, ni échangeable avec d'autres prix, et n'est pas transmissible.



Article 6 - Responsabilités

S'agissant du lot, la responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné. La société organisatrice n'est ni fournisseur, ni vendeur, ni distributeur du lot (sa responsabilité étant limitée à l'acte juridique de leur délivrance) et n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au transport, au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots attribués. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lot d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la société organisatrice et/ou son partenaire hébergeant le site ne sauraient en aucune circonstance être tenues pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet, de problèmes de liaison téléphonique,
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- des problèmes d'acheminement et/ou de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,

LES FRAISES FONT LE MATCH !



Jeu-concours les fraises font le match !

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Il est précisé que la société organisatrice et son partenaire ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées, qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site, ni des conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité. La responsabilité de la société organisatrice et de son partenaire ne saurait être engagée, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit les serveurs informatiques du programme présentaient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause échappant au contrôle de l'organisateur et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de l'opération, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui altérerait le déroulement de l'inscription à l'opération et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre l'opération. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au jeu dans le site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance interrompre l'accès au site et aux jeux qu'il contient. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

LES FRAISES FONT LE MATCH



Article 7 : Traitement des données personnelles (uniquement en cas de gain)

1. Objet du traitement :

La Société Organisatrice s'engage à assurer la protection et la confidentialité des données à caractère personnel du gagnant, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le traitement des données repose sur l'intérêt légitime de la Société Organisatrice à promouvoir ses produits et services à travers ces jeux concours.

2. Catégories de données collectées :

Les données collectées dans le cadre de la participation aux jeux concours comprennent, pour la personne concernée :

Identité : Nom, Prénom ;

Coordonnées : Adresse e-mail,

Numéro de téléphone ;

Adresse postale.

3. Destinataires des données

Les données personnelles recueillies sont destinées exclusivement :

Aux employés de la SARL **SOC EXPLOITATION DU MAS BROCHU-SEMABRO** en charge de la gestion des jeux concours

4. Durée de conservation des données :

Les données personnelles sont conservées pendant une durée de 6 mois à compter de la clôture des jeux concours (voir article 1).

5. Droits du gagnant:

Conformément au RGPD, le gagnant dispose des droits suivants concernant leurs données :

Droit d'accès ;

Droit de rectification ;

Droit à l'effacement des données ;

Droit à la limitation du traitement ;

LES FRAISES FONT LE MATCH



Droit d'opposition au traitement de leurs données.

Le gagnant peut exercer ces droits en contactant le Référent à la Protection des Données : Par e-mail commerce@rougealpilles.com; Par courrier postal : SARL **SOC EXPLOITATION DU MAS BROCHU-SEMABRO**, MAS BROCHU ROUTE DE FONTVIEILLE, à TARASCON, (13150)

Article 7 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est librement consultable sur le site internet www.rougealpilles.com Il est également déposé en la SELARL TARAkdJIAN-ALIVON & ASSOCIES titulaire d'un office de Commissaire de Justice à Arles et Saint-Rémy de Provence (13), 315 avenue du Maréchal Juin 13210 SAINT REMY DE PROVENCE, contact@huissier-st-remy.fr



LES FRAISES FONT LE MATCH !